



DÉROGATION MINEURE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 4 octobre 2022, étudiera les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande d'octroi d'une dérogation mineure pour la propriété appartenant à la municipalité de Fortierville, située sur la rue de la Gare, à Fortierville.

La demande concerne l'aménagement d'un stationnement dont la largeur d'accès serait supérieure à la norme de 11 m maximum et dont la profondeur totale ne permet pas que toutes les manœuvres s'effectuent à l'intérieur de l'espace de stationnement hors rue. Les articles visés par la dérogation sont les 258 et 280 2 a).

L'assemblée du conseil se tiendra à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique à Fortierville à 19h30.

Donné à Fortierville, ce 6^e jour du mois de septembre 2022.

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site internet de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de septembre 2022.

Greffière-trésorière